177990 - L'explication de la parole du Très haut: «Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent» (Coran,4:17)

question

Si une personne commet un acte de rébellion tout en sachant qu'il a suscité le colère d'Allah puis il se repent, exauce –t- on son repentir? Comment comprendre cette parole du très haut: Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Et la parole du Très haut: ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. (Coran,3:135). L'avis de Moudjahid sur le sens du premier verset selon lequel celui qui désobéit à Allah sciemment ou insciemment est un ignorant mérite-il d'être retenu?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si un fidèle croyant commet un acte de rébellion envers Allah tout en sachant qu'il viole Son ordre et s'expose à un châtiment, si ensuite il se repent sincèrement, Allah lui pardonne , quelle que soit l'importance de son péché.

A ce propos Ibn Taymiya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « si un fidèle serviteurse repent après avoir commis un péché, Allah le lui pardonne, peu importe que le péché relève de l'associanisme ou pas. C'est dans ce sens que le Très haut dit: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés (Coran,39: 54) Extrait de Madj mou' al-fatawa (18/340).

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: si un fidèle serviteur procède à un

repentir sincère, son acte efface tous les mauvaises actions antérieures et lui restitue la récompense de ses bonnes actions. Extrait de al-Wabil as-Sayyib (p.12).

Deuxièmement, s'agissant de la parole du Très haut: Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage (Coran,4:17) l'ignorance mentionnée dans le verset désigne le fait d'oser commettre un acte de rébellion envers Allah. Elle ne signifie pas que le fidèle ne sait pas que ce qu'il a fait constitue un péché et un acte de rébellion. Si un tel fidèle se repent peu après, Allah lui pardonne. Tout pécheur qui se repent avant sa mort se sera repenti peu après. Il y a là une manifestation de la grâce d'Allah etde son immense miséricorde réservées à Ses serviteurs.

Cheikh Ibn Taymiya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Abou Alia dit: j'ai interrogé les compagnons de Muhammad à propos du sens de ce verset et ils m'ont dit: tout individu qui désobéit à Allah est un ignorant et tout individu qui se repent avant de mourir se serait repenti peu après (avoir commis son péché). C'est aussi ce que disent l'ensembles des exégètes.

Selon Moudjahid, tout individu qui désobéit à Allah est un ignorant pendant qu'il commet son acte. Selon al-Hassan, Quatdah, Ataa et as-Suddi et d'autres on appelle les rebelles ignorants à cause de leurs acte de rébellion envers Allah mais parce qu'ils sont dépourvus de discernement.

Selon az-Zadjdjadj, le verset ne signifie pas que les intéressés ignorent le mauvais caractère de leur acte car quand un musulman agit par ignorance il est considéré comme quelqu'un qui n'a rien fait. Le verset peut être interprété de deux manières. La première est de dire qu'ils sont fait ce qu'ils ont fait alors qu'ils ignoraient son caractère condamnable. La seconde est qu'ils ont agi en connaissance de cause parce que sachant l'issue condamnable de leurs actes. Mais ils ont préféré l'intérêt immédiat à l'intérêt médiat. De ce fait , on les a appelé ignorants puisqu'ils ont préféré le peu au grand confort et la quiétude éternelle.

En somme, tout désobéissant envers Allah est un ignorant et tout homme qui Le craint est un connaisseur.» Extrait de Madjmou' al-fatawa (7/22). Se référer à Tafsir ibn Kathir (2/235).

Les ulémas de la Commission Permanente ont été interrogés en ces termes: «je suis un vieil homme de 59 ans. Je me suis paniqué à l'entente de la parole du Très haut: «Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : Certes, je me repens maintenant - non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que Nous avons préparé un châtiment douloureux» (Coran,4:17-18) Est-ce que le fait de commettre un mauvais acte en connaissance de cause empêche l'exaucement du repentir?»

Voici la réponse des ulémas de la Commission Permanente: le fait de commettre un acte de désobéissance envers Allah en connaissance de cause n'empêche pas l'exaucement du repentir. Le repentir requiert la réunion de trois conditions, à savoir: cesser l'acte de désobéissance, regretter ce qui a été fait dans le passé et se résoudre à ne plus recommencer. Si on a violé le droit d'un être humain, il faut le réparer ou lui demander pardon. Tout individu quidésobéit à Allah est un ignorant. Extrait des fatwade la Commission Permanente (24/308-309)

Troisièmement, la parole du Très haut: et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. (Coran,3:135) ne contredit pas ce qui précède. Ce verset signifie que l'une des qualités des serviteurs pieux d'Allah est que chaque fois qu'ils commettent de graves mauvais actes et d'autres actes moins graves, ils s'empressent à se repentir et se souviennent d'Allah et des menaces qu'Il a proférées à l'endroit de ceux qui lui désobéissent et les promesses qu'Il a faites aux pieux. C'est pourquoi ils lui ont demandé de pardonner leurs péchés et cacher leurs défauts tout en cessant immédiatement leurs mauvais actes et en les regrettant. C'est pourquoi le verset dit: et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait Voir le Tafsir de Saadi,p.148.

Cheikh al-islam Ibn Taymiya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: si on persiste à

commettre un péché véniel, il se transforme en péché majeur. Si on se repent, on obtient le pardon. Si le repentir est sincère, tous les péchés sont pardonnés. Si on récidive, on doit se repentir de nouveau. Si on le fait, on l'agrée encore. Extrait de madjmou' al-fatawa (11/700) Pour en savoir davantage sur le chapitre du repentir, se référer à la réponse donnée à la question n° 46683.

Allah le sait mieux.